



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



avec le Fonds social européen (FSE)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux

Objectifs de la formation

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande d'appui technique exprimée par un tiers dans le domaine de la production animale. Il doit être capable de participer à la collecte et aux traitements des informations pour l'élaboration de références technico-économiques nécessaires à la conduite d'une production ou de conseil. Il peut par ailleurs assurer la conduite d'un système de productions animales.

- ✓ Zootechnie (écrit).
- ✓ Rapport de stage (écrit et oral).
- ✓ Présentation de fiches d'activités professionnelles (SPS).

Matières

- Accompagnement du projet personnel et professionnel.
- Mathématiques appliquées, statistiques.
- Informatique.
- Techniques d'expression, de communication.
- Projet d'Initiative et de Communication.
- Anglais ou allemand.
- Economie Générale.
- EPS.
- Productions animales et société.
- Fonctionnement de l'exploitation.
- Biologie, écologie, chimie et statistiques liées aux productions animales.
- MIL : Installation.
- Zootechnie.
- Manipulation sur animaux et étude des surfaces fourragères.
- Conduite d'élevage bovin, ovin, porcin.

Conditions d'accès

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Pour l'option Elevage équin, un niveau galop 5 est recommandé

Organisation de la formation

La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 25 semaines de formation au CFAA par an (dont 4 semaines de stages dans un organisme para-agricole).

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juin, au rythme de 2 semaines entreprise / 2 semaines Centre de Formation.

Les déplacements pour rejoindre le Centre sont indemnisés sur la base d'un forfait annuel.

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Productions Animales est attribué à l'issue d'un Contrôle Continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

- ✓ Technique d'expression (écrit).

Formation par
apprentissage

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr



www.vesoul-agrocampus.fr